

Séance du Conseil de Ville
du 24 avril 2006 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 04 / 2006

1. Communications
2. Evaluation de l'image de Delémont - présentation du rapport final par l'auteur de l'enquête, Dr Nicolas Babey, professeur HEG-Arc
3. Appel
4. Procès-verbal no 03/2006
5. Questions orales
6. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Maria del Carmen BERNAL-Redomero
 - M. Antonio GARCIA SIMAO
 - M. Smajl PINTOLLI, son épouse Sehare PINTOLLI-Kryeziu, ainsi que leurs enfants Defina et Durim PINTOLLI
 - Mme Havva YELÖGRÜ-Ozsarik et son fils Eray YELÖGRÜ
7. Crédit de fr. 235'000.- pour l'organisation de la manifestation de remise du Prix Wakker et la mise en œuvre d'un concept de communication et de promotion de la ville de Delémont
8. Développement de l'interpellation 3.02/06 - "Processus d'analyse et d'amélioration du fonctionnement de l'administration communale", CGVC, M. Jean-François Rossel
9. Développement de l'interpellation 3.03/06 - "Dossier « Agglomération delémontaine »", CS•POP, M. Giuseppe Natale
10. Développement de l'interpellation 3.04/06 - "Régies immobilières, politique du logement", CS•POP, M. Max Goetschmann
11. Développement de la motion 5.04/06 - "Une ville plus propre sans frais", PLR, M. Philippe Ackermann
12. Réponse au postulat 4.13/05 - "Elaboration d'un plan directeur communal de l'affichage public !", CS•POP, M. Giuseppe Natale
13. Réponse au postulat 4.14/05 - "Création d'un service "Ressources humaines", CS•POP, M. Jean Parrat
14. Réponse à la question écrite 2.02/06 - "Pérennité des prestations au sein de l'administration communale lors d'absences et de départs", CS•POP, M. Max Goetschmann
15. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et salue les membres présents. Il adresse ses remerciements aux pompiers et au personnel des Travaux publics pour les travaux effectués depuis le début de l'année, notamment ceux relatifs au déblaiement de la neige. De plus, il annonce les démissions de Mme Florence Chételat, PS, qui est remplacée depuis le 1^{er} avril 2006 par M. Alain Vollmer, et de M. Raphaël Scarciglia, qui sera remplacé par Mme Elvire Mosimann dès le 1^{er} mai.

2. EVALUATION DE L'IMAGE DE DELÉMONT - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL PAR L'AUTEUR DE L'ENQUÊTE, DR NICOLAS BABEY, PROFESSEUR HEG-ARC

M. le Maire rappelle la décision du Conseil communal de mettre en place une évaluation de l'image de Delémont par ses habitants, en réponse à la motion interpartis 5.04/04 - "Concept de marketing urbain pour promouvoir la ville de Delémont". Le dépouillement du questionnaire envoyé à une partie de la population a débouché sur un certain nombre d'interprétations qu'une commission ad hoc, regroupant des membres des Commissions de la mairie et de l'urbanisme, du Conseil communal et de la Délégation au développement économique et au marketing urbain, est chargée d'étudier.

M. Dr Nicolas Babey, auteur de l'enquête, remercie la Municipalité pour la confiance ainsi témoignée à la Haute Ecole de Gestion ARC en la mandatant pour cette étude que Fribourg, Renens, Sierre et La Chaux-de-Fonds ont également réalisée.

En préambule, le Dr Babey précise que l'image d'une ville ne consiste pas qu'en une liste de besoins qui peuvent être objectivés ou quantifiés (transports, écoles, environnement, économie et hôpitaux, entre autres). D'autres éléments, non objectivables, comme la convivialité, doivent également être pris en compte. Les objectifs du marketing urbain créent les conditions de différenciation en termes de besoins et de désir. Pour Delémont, de l'avis du Dr Babey, il s'agit d'identifier les pistes de différenciation, unique moyen pour renforcer la centralité de Delémont, créer les conditions d'une qualité de vie forte et communiquer efficacement sa différence.

Le Dr Babey indique que 600 questionnaires ont été retournés sur 2'000 envoyés, ce qui représente un taux de réponse exceptionnel de 32 % alors qu'en général, pour ce type d'enquête, il se situe à quelque 15 %. Par ailleurs, 18 % des anciens habitants parmi les 500 contactés ont répondu au questionnaire, ce qui est satisfaisant.

Résultat global

Globalement, les résultats de Delémont sont bons, voire très bons, comme l'indique le pentagone contenant les résultats, selon les accords suivants :

- marchand (relatif au porte-monnaie des habitants)
- fonctionnel (lié à des éléments objectivables et quantifiables, comme les infrastructures, les équipements, le système scolaire, la qualité des soins ou la diversité du logement)
- culturel (accueil de la ville, convivialité, créativité)
- de renom (réputation, prestige)
- d'esthétique (lié à la beauté de la ville et du paysage, qualité du mobilier urbain)

L'indice de couverture du pentagone obtenu par Delémont atteint 41.54 %, ce qui est bon.

Valeurs spécifiques par accord

Sur une échelle de 1 à 5, Delémont obtient la note de 4, résultat excellent. Dans le détail de l'accord marchand, le Dr Babey met en évidence la faible moyenne obtenue s'agissant de la fiscalité, tout comme d'autres localités d'ailleurs. Quant à l'accord fonctionnel, les plus mauvaises notes sont obtenues dans les domaines de l'offre d'emplois, des lieux de divertissement ou des structures hôtelières. D'excellentes moyennes sont obtenues dans le domaine des loisirs, de l'encadrement médical ou de la mobilité piétonne. Pour l'accord culturel, le patrimoine a été très bien évalué, fait positif renforcé par l'obtention du Prix Wakker 2006. Toutefois, Delémont n'est pas considérée comme une ville très créative ni ayant une identité originale, ce qui a surpris le Dr Babey. Quant à l'accord de renom, les gens corrént la qualité de communication avec l'identité originale à communiquer. Selon le Dr Babey, un manque d'identité véritable peut être lié à des problèmes de communication efficace. Finalement, l'accord esthétique contient des résultats très positifs, que ce soit la beauté de la ville, du paysage naturel, ou de la qualité de rénovation. Une note un peu plus faible apparaît dans l'esthétique des constructions récentes, ce qui se produit, selon le Dr Babey, dans toutes les villes.

Valeurs génériques et corrélations

Le Dr Babey présente deux graphiques tenant compte des critères "Plaisir de vivre à Delémont" et "Désir de rester à Delémont". A ce sujet, il indique que certaines villes,

comme Renens, rencontrent de grandes difficultés à inciter leur population à s'enraciner, ce qui signifie que les gens ne sont globalement pas attachés à leur ville. De plus, selon l'étude, les valeurs incitant les gens à s'installer dans une ville sont liés principalement aux accords esthétiques et culturels, moins aux infrastructures et aux équipements. Dans la majorité des villes, l'image différenciée doit se construire sur les deux premiers accords. Ainsi, de l'avis du Dr Babey, Delémont ne peut pas se différencier par rapport à la qualité de ses équipements, bien que ces critères doivent être maintenus, d'où la difficulté de mener des politiques en terme de désir.

Questions ouvertes

Les habitants sélectionnés ont été questionnés sur leur souhait de quitter Delémont. La majorité des réponses positives sont en relation avec des raisons professionnelles ou familiales, la fiscalité, l'immobilier et les activités de loisirs réduites.

Les anciens habitants ont quitté la ville pour des raisons immobilières, personnelles, et relativement peu pour des raisons fiscales.

Résultats par zone d'habitation

Les habitants questionnés du secteur Chêtré-Hôpital ont manifesté une forme de mécontentement, l'indice de satisfaction se montant à 38.19 %. Les résultats des autres secteurs démontrent une satisfaction, l'indice étant supérieur à 40 %.

Résultats en fonction de l'activité professionnelle

Le Dr Babey indique qu'un nombre élevé de jeunes gens ont répondu au questionnaire, ce qui n'était pas le cas des enquêtes menées dans les autres villes. Les habitants les plus mécontents sont les étudiants, l'indice obtenu pour les cinq accords s'élevant à 36.02 %.

Synthèse des résultats

Les valeurs de l'accord fonctionnel (équipements et infrastructures) sont bien notées, voire très bien notées par la population, de même que celles de l'accord esthétique. De plus, la population est assez fortement attachée à la ville. Les faiblesses sont liées à certains éléments des accords marchand et fonctionnel (emplois, lieux de divertissement, structures hôtelières). L'accord culturel comporte des éléments forts, comme le patrimoine, et moins forts, comme le dynamisme économique, l'identité ou la créativité. L'accord de renom révèle la problématique de la communication, liée à la nécessité d'avoir une identité ou des projets fortement différenciés et originaux. L'accord esthétique comporte un seul point négatif, l'esthétique des bâtiments contemporains.

Quant à la suite donnée à ces résultats, le Dr Babey informe qu'un séminaire de réflexion, regroupant les membres de l'Exécutif et les cadres de la Municipalité, a été mis sur pied afin de développer les pistes à explorer en matière de politique de marketing, selon les clefs suivantes :

- processus;
- délégation démocratique dans le cadre de projets;
- croisement de compétences pour accroître la créativité;
- systèmes d'information.

Au cours du séminaire, trois groupes de travail ont œuvré sur la démographie, le tourisme et l'économie. La réflexion a abouti à 16 projets concrets, comme le mobilier urbain, la question de l'emploi, les terrasses, les crèches, les sols, l'énergie, les terrains de jeux, les pancartes, les magasins et la gestion culturelle.

M. Joël Plumey, PCSI, demande de quelle manière le problème du mécontentement du quartier rue de Chêtré-Hôpital pourrait être résolu.

Le Dr Nicolas Babey est d'avis que cette insatisfaction, expliquée par les cinq axes du pentagone, pourrait être solutionnée essentiellement par une séance de discussion avec les différents habitants.

M. Walter Harris, PCSI, s'agissant de l'évaluation de chaque domaine, demande si chaque critère est évalué avec la même pondération.

Le Dr Nicolas Babey indique que oui.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, souhaite connaître les motifs de mécontentement des étudiants et des jeunes.

Le Dr Nicolas Babey indique que cette insatisfaction est liée à l'absence d'équipements spécifiques et au fait que la ville n'est, à leur sens, pas assez conviviale et qu'elle manque de créativité. Pour en connaître les raisons précises, un processus participatif passant par la coopération pourrait être réalisé.

M. Pierre Tschopp, PS, demande si ce phénomène en rapport avec la jeunesse existe dans d'autres villes.

Le Dr Nicolas Babey indique qu'il existe un décalage entre les générations et que cette insatisfaction de la jeunesse se retrouve dans les autres villes. La différence réside dans le nombre de jeunes gens qui ont répondu au questionnaire.

M. le Maire remercie le Dr Babey pour sa présentation. Il relève le mécontentement de la jeunesse et la satisfaction du Conseil communal de voir la population delémontaine aimer la ville. Il indique que le Conseil communal peut influencer certains domaines, comme la politique de la jeunesse et la politique culturelle, mais qu'il a peu de pouvoir sur d'autres, comme l'amélioration des conditions-cadres des entreprises. Le Conseil communal travaillera donc sur les éléments sur lesquels il a une grande marge de manœuvre. Ainsi, des crédits importants dans le domaine de la culture et de la jeunesse seront présentés. Le Conseil communal a également pour but de faire en sorte que la population delémontaine utilise les espaces publics et la richesse du patrimoine pour s'identifier à la ville.

Finalement, M. le Maire relève la satisfaction de l'Exécutif dans cet exercice qui a permis de déterminer les souhaits et envies de la population par rapport à la politique communale, qu'il reste maintenant à concrétiser.

M. le Président indique que le rapport du Dr Babey figure sur le site internet de la ville et qu'il peut également être obtenu à la Chancellerie communale.

3. **APPEL**

44 membres sont présents.

M. Giuseppe **Natale**, président, M. Michel **Thentz**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Seydoux**, 2^{ème} vice-présidente, M. Romain **Seuret**, Mme Béatrice **Müller**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Nicolas **Beutler**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Pierre **Brulhart**, Alphonse **Chèvre**, Hubert **Crevoisier**, Christian **Frésard**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Michel **Hirtzlin**, Juliette **Kohler**, Sébastien **Lapaire**, Pascal **Mertenat**, Didier **Nicoulin**, Joël **Plumey**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Luciano **Prudente**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Luc **Schindelholz**, Claude **Tendon**, Pierre **Tschopp**, Anselme **Voirol**, Pierre-Alain **Voisard**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Michel Broquet est remplacé par Mme Sylvianne **Mertenat**
 M. Jean-Bernard Deillon est remplacé par Mme Anne **Froidevaux**
 M. Christophe Egger est remplacé par M. Pierre **Chételat**
 M. Jean-Yves Gentil est remplacé par Mme Francine **Chollet**
 M. Romain Godinat est remplacé par M. Walter **Harris**
 M. Jean Parrat est remplacé par M. David **Asséo**
 M. Alain Vollmer est remplacé par Mme Elvire **Mosimann**

Sont excusés

Mme Françoise Doriot
 Mme Sarah Erard Jäkel
 Mme Sabine Jaquet
 M. Jacques Marchand
 M. Raphaël Scarciglia
 Mme Andrée Stadelmann
 M. Félix Vazquez

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. Francis **Girardin**, Département de l'énergie et des eaux
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Secrétariat communal, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière
 M. Alex **Girardin**, huissier

4. PROCÈS-VERBAL NO 03/2006

Le procès-verbal no 03/2006 est accepté à la majorité évidente.

5. QUESTIONS ORALES

M. Gérard Wicht, PCSI, rapporte la décision de la ville de Morges qui oblige les chanteurs ou musiciens de rue à effectuer au préalable un test devant les agents de la Police locale, afin de s'assurer qu'ils disposent de connaissances musicales suffisantes. Il souhaite connaître l'avis du Conseil communal s'agissant de cette initiative et demande si une telle pratique pourrait être instaurée à Delémont. De l'avis de M. Wicht, certaines productions musicales en ville ont plutôt trait à de la mendicité.

M. le Maire, ignorant la démarche de Morges, est d'avis que l'EJCM serait plus à même de juger que la Police locale. Il pourrait en revanche saisir la Commission de la mairie à ce sujet, étant donné que les autorisations sont délivrées par la Police locale.

M. Gérard Wicht est satisfait.

Mme Béatrice Müller, PCSI, souhaite savoir qui est responsable du Parc des Boulaines situé aux Adelles, lieu très apprécié des promeneurs et des enfants. Elle demande si la nourriture que les animaux trouvent dans ce parc exigü est suffisante et, si tel n'est pas le cas, si l'apport de nourriture supplémentaire se fait régulièrement.

M. André Parrat indique que ce sujet est à l'étude, dans une optique d'agrandissement ou d'amélioration éventuelle du parc, bien que les animaux soient, à son avis, traités correctement.

Mme Béatrice Müller est satisfaite.

M. Pierre Chételat, PLR, s'interroge sur les heures d'ouverture de l'agence delémontaine de Jura Tourisme, fermée le samedi après-midi et le dimanche, c'est-à-dire aux moments où les touristes visitent la ville. Au vu de l'importante cotisation versée par la Municipalité à Jura Tourisme, M. Chételat demande à l'Exécutif s'il peut demander une modification de cet horaire. A son avis, un jour de semaine conviendrait mieux comme jour de fermeture.

M. le Maire indique qu'une collaboration plus étroite avec Jura Tourisme a été instaurée, notamment par la participation d'un représentant de cet organisme dans le groupe de travail

chargé de réfléchir à l'organisation de la manifestation relative au Prix Wakker et aux mesures de communication à mettre en place. M. le Maire, représentant la Ville dans le comité de Jura Tourisme, indique que l'horaire d'ouverture de l'agence fait l'objet de nombreuses discussions, tout comme dans d'autres localités. Cette question sera réexaminée lors d'une prochaine séance avec l'institution.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Joël Plumey, PCSI, souhaite connaître l'analyse que le Conseil communal fait des inondations du 10 avril dernier survenues dans le quartier de Morépont. En particulier, il aimerait connaître les causes des dégâts et demande si ce danger n'aurait pas pu être déterminé de manière plus précise, afin de pouvoir prévenir plus rapidement les habitants touchés par cet événement, d'autant que ce secteur est connu pour sa sensibilité à de tels phénomènes. M. Plumey demande si, de l'avis du Conseil communal, des mesures préventives suffisantes ont été prises et si les conditions fixées pour la construction des immeubles, relativement récents, ont été respectées. En dernier lieu, M. Plumey demande si la Commune a une responsabilité dans cet événement.

M. André Parrat indique que les services techniques delémontains, lors de cet événement, ont pris toutes les précautions et mesures nécessaires, comme précisé dans la législation ad hoc. Quant à la responsabilité communale, M. Parrat précise que les conditions fixées dans le cadre légal ont été respectées. M. Parrat indique que la réflexion sur la carte des dangers, établie par les instances cantonales et communales, sera probablement achevée en juin prochain. Elle permettra une éventuelle prise de mesures s'agissant de la pratique communale en matière d'information et de recommandations aux propriétaires. Selon M. Parrat, les événements de l'hiver dernier et de ce printemps amènent des éléments de réflexion dans le cadre de l'agrandissement de certains espaces, comme la Communance, par exemple. A son avis, cette question doit être étudiée plus longuement. Finalement, M. Parrat rappelle au groupe PCSI que ce type de questions est traité par la Commission des travaux publics. Indiquant que le responsable PCSI y est souvent absent, M. Parrat souhaite vivement une meilleure représentation.

M. Joël Plumey est partiellement satisfait.

6. **PROMESSES D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL**

M. le Maire indique que les demandes satisfont aux exigences fixées.

M. Dominique Baettig, UDC, rappelle que les questions soulevées par son groupe dans le cadre de dossiers de naturalisation ont révélé que la procédure actuelle n'était pas constitutionnelle. Il constate qu'à ce jour, cette pratique n'a subi aucune modification. Il est d'avis que les remarques émises par l'UDC s'agissant de l'intégration ne sont pas prises en considération. Quant aux dossiers figurant à l'ordre du jour, M. Baettig indique que son groupe refusera les demandes des familles Yelögrü et Pintolli, les estimant insuffisamment intégrées pour diverses raisons. Il leur suggère de présenter une nouvelle demande, après qu'ils se soient intégrés.

M. le Maire, s'agissant de la procédure jugée anticonstitutionnelle, relève qu'à ce jour le Parlement n'a pas été saisi d'une modification de la Loi sur l'indigénat communal. Il rappelle que la Commission cantonale en matière de protection des données, qui avait jugé la procédure actuelle comme étant anticonstitutionnelle, suggérerait le transfert de cette compétence à l'Exécutif. M. le Maire attend avec intérêt ce changement qui, selon lui, mettra un terme aux interventions répétées du groupe UDC sur des faits inexacts, incomplets, qui ne tiennent pas compte de la réalité et qui répandent le doute au sein du Législatif.

En outre, M. le Maire souligne que les interventions sur les modalités d'octroi de l'indigénat devraient avoir lieu au Parlement jurassien, étant donné que la Loi cantonale précise ces conditions. De plus, il rappelle que les services cantonaux examinent au préalable les dossiers de naturalisation, qui sont soumis aux communes après avoir obtenu une appréciation positive du Service de l'état civil et des habitants.

Mme Maria del Carmen BERNAL-Redomero

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Maria del Carmen BERNAL-Redomero, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Antonio GARCIA SIMAO

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Antonio GARCIA SIMAO, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. Smajl PINTOLLI, son épouse Sehare PINTOLLI-Kryeziu, ainsi que leurs enfants Defina et Durim PINTOLLI

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Smajl PINTOLLI, son épouse Sehare PINTOLLI-Kryeziu, ainsi que leurs enfants Defina et Durim PINTOLLI, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, avec trois avis contraires.

Mme Havva YELÖGRÜ-Ozsarik et son fils Eray YELÖGRÜ

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Havva YELÖGRÜ-Ozsarik et son fils Eray YELÖGRÜ, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, avec trois avis contraires.

7. **CRÉDIT DE FR. 235'000.- POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION DE REMISE DU PRIX WAKKER ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONCEPT DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DE LA VILLE DE DELÉMONT**

M. le Maire rappelle que le Prix Wakker bénéficie d'une excellente notoriété, en Suisse alémanique en particulier. De plus, il constate depuis quelques mois un intérêt pour Delémont de la part des médias alémaniques. Le Conseil communal a donc immédiatement examiné les mesures à mettre en place pour essayer de profiter des effets de ce prix et de promouvoir Delémont à l'extérieur du Jura. Il précise que les manifestations officielles du prix attirent de nombreux visiteurs. Le crédit demandé permettra la mise sur pied d'une fête le 17 juin 2006, manifestation ouverte à l'ensemble de la population delémontaine et à celle de l'Agglomération. L'objectif est de rendre les Delémontains conscients du fait que le Prix Wakker est une reconnaissance pour les efforts fournis ces dernières années dans le cadre de la modernisation des espaces publics, de la préservation du patrimoine ou de la rénovation des infrastructures publiques. De l'avis de M. le Maire, ce prix est une occasion unique de vendre la capitale jurassienne à l'extérieur de la frontière cantonale et de répondre aux reproches selon lesquels Delémont n'est pas dynamique et incapable de se vendre.

Selon M. le Maire, le montant du crédit doit être relativisé par rapport aux investissements de modernisation que la ville a consentis depuis 1995 et qui s'élèvent à plus de 23 millions de francs. Sur le total du crédit, une certaine somme servira à l'organisation de la manifestation du 17 juin. De plus, le Conseil communal souhaite profiter des effets de cette journée pour lancer une campagne de communication qui s'articulera autour des axes suivants :

- supports publicitaires. Une brochure, financée par la Ville, sera produite par Patrimoine suisse et diffusée à 20'000 exemplaires sur l'ensemble du territoire suisse, grâce aux canaux de distribution de cet organisme.
- site internet. Il sera évolutif et permettra de présenter régulièrement Delémont.
- CD-rom de présentation de la ville. Il sera mis à disposition des associations importantes qui souhaitent siéger à Delémont et des journalistes suisses présents le 17 juin pour couvrir la manifestation.
- campagne d'affichage. Le Conseil communal examine actuellement une offre à ce sujet.

Par ce prix, la Ville anticipe également la manifestation prévue en septembre 2006, à l'occasion de laquelle la SED fêtera son 100ème anniversaire. Elle mettra en place un concept piétonnier par un balisage des itinéraires historiques importants. Sa contribution financière s'élèvera à quelque fr. 25'000.-. Il rapporte les propos du responsable de Jura Tourisme présent au Salon touristique, lors duquel de nombreuses demandes sur Delémont ont été faites. Ceci prouve l'engouement perceptible autour de la ville, lauréate du Prix Wakker.

En conclusion, M. le Maire souligne l'approbation, à l'unanimité, de la Commission des finances, la Commission de la mairie ayant accepté ce crédit à la majorité, avec une abstention.

M. Hubert Crevoisier, PLR, informe que son groupe est favorable au crédit. Il demande cependant si les professionnels mandatés dans le cadre du concept de communication et de promotion de la ville ont connaissance du rapport du Dr Babey et si l'action Wakker sera coordonnée avec les mesures découlant de cette enquête. Il demande également si le futur manager de ville sera engagé dans cette action. Quant au parcours piétonnier, M. Crevoisier est d'avis qu'il devrait tenir compte de la signalétique figurant déjà sur les bâtiments et des panneaux de parcours existants, afin d'éviter les redites et les confusions. De plus, il estime important de traduire en allemand les supports tels que site internet, CD, dossiers de presse et autre matériel de communication, et de prévoir un texte en allemand sur les totems des parcours piétonniers. Quant à la brochure de Patrimoine suisse, elle devrait être tirée à 15'000 exemplaires en allemand, le solde en français, afin de tenir compte des forces linguistiques et considérant l'impact du Prix Wakker particulièrement fort en Suisse allemande.

Selon le groupe PLR, les commerces delémontains devraient être spécialement invités à faire un effort original d'accueil par leurs offres et par une attitude aimable. A titre d'exemple, les restaurateurs pourraient s'organiser pour rendre la restauration le dimanche en Vieille Ville possible et les boulangers-pâtisseries pourraient concevoir une spécialité illustrant le Prix Wakker. S'agissant du financement, conscient des limites budgétaires 2006, M. Crevoisier est d'avis qu'une rubrique pourrait éventuellement être réduite, étant entendu que des financements originaux et des négociations de prix permettraient également de demeurer dans le budget.

M. Pierre Tschopp, PS, est favorable au crédit, considérant le Prix Wakker comme une chance unique pour Delémont de se faire connaître, surtout en Suisse alémanique. Il met en évidence que pour de nombreuses associations culturelles suisses, la visite des localités nominées par ce prix est un but de découverte et d'excursion. Quant au montant du crédit, M. Tschopp souligne que le marketing a un coût et que la promotion de la ville passe par des sacrifices. Parmi les objectifs définis par la Commune, M. Tschopp revient sur le parcours piétonnier allant à la découverte du patrimoine architectural, auquel la SED participera. Répondant à M. Crevoisier, il informe que les plaques brunes seront remplacées par des plaques plus contemporaines traduites en allemand, avec un revêtement antitag. M. Tschopp précise que l'ensemble de la population sera convié aux festivités budgétisées à fr. 25'000.-.

M. Dominique Baettig, UDC, indique que son groupe refusera le crédit. Promouvoir la ville et son image lui semble souhaitable et il admet que le Prix Wakker pourrait être une opportunité. Revenant sur le rapport du Dr Babey, M. Baettig estime qu'il existe de grandes difficultés. Premièrement, la population a été sondée de manière aléatoire, ce qui signifie qu'une partie seulement a été contactée. De plus, il considère le taux de participation comme étant très faible, ce qui signifie, selon lui, que la population ne se sent pas trop concernée. Il n'est pas persuadé qu'un groupe spécialisé en marketing améliorera le dilemme, étant donné qu'à son avis, les autorités censées donner des impulsions ne savent pas quelle démarche entreprendre. Il doute que les manifestations qui seront organisées, avec l'aide de spécialistes, solutionneront les problèmes liés à la fiscalité, aux places de travail, à l'offre immobilière, au manque de dynamisme et de créativité de la ville. Quant aux conclusions du rapport du Dr Babey, M. Baettig revient sur le processus de réflexion selon deux modèles, c'est-à-dire vendre l'image de Delémont en fonction de son enracinement dans le terroir, ou tendre vers une économie touristique de grosse consommation. S'agissant de cette question, M. Baettig est d'avis que le Législatif, par ses choix, opte pour un modèle de mondialisation, englobant différentes cultures.

Estimant que Delémont présente un fort potentiel à exploiter, la ville étant riche en histoire, M. Baettig est d'avis qu'il serait intéressant de la promouvoir par le créneau du terroir, de l'enracinement et de l'histoire, au lieu de dépenser une somme importante pour des spécialistes qui, finalement, inviteront les autorités à décider.

M. Pascal Mertenat, PDC-JDC, intervenant à titre personnel, félicite toutes les personnes qui ont participé à l'obtention du Prix Wakker, dont les conséquences doivent être exploitées. Favorable à un concept de communication et de promotion de la ville, à un investissement également, il se demande si la dépense ne devrait pas être étalée sur plusieurs années, vu la situation financière de la ville, pensant en particulier aux prestations relatives au travail avec les médias, l'action et la démarche originale, ainsi que la campagne d'affichage. De plus, cette répartition éviterait de créer un "vide" dès 2007. Dès lors, M. Mertenat demande si d'autres crédits seront sollicités les années suivantes pour poursuivre le développement de la communication et de la promotion de la ville. En dernier lieu, il indique qu'il ne s'oppose pas à l'entrée en matière.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, informe que son groupe est également favorable au crédit, bien que la dépense puisse paraître élevée en rapport avec le Prix Wakker qui représente un don de fr. 20'000.-. Par ailleurs, les retombées de ces actions ne sont pas assurées. Il estime que ce prix est une opportunité pour Delémont de se faire connaître et de profiter de l'effet médiatique du prix. Toutefois, à son avis, le développement de l'attractivité touristique de la ville n'est possible qu'avec le concours des restaurateurs et hôteliers. Il relève que de nombreux restaurants sont fermés le dimanche, tout comme Jura Tourisme, que les cars touristiques peuvent difficilement stationner et que certains bâtiments touristiques ne sont pas accessibles, comme la Rotonde, le Château et l'Hôtel de Ville. D'autres aspects de la ville devraient être améliorés, comme le préconise le Dr Babey dans son rapport. S'agissant de l'itinéraire piétonnier, M. Nicoulin estime que la liaison Gare - Vieille Ville ne contient que peu de lieux à visiter et il suggère d'installer des expositions temporaires le long du parcours. A son avis, des animations pour les familles devraient également être proposées et l'animation stimulée par les commerçants et les restaurateurs.

M. le Maire remercie les intervenants pour l'accueil positif réservé à ce crédit. S'agissant de l'UDC, opposé au crédit, M. le Maire souligne que le représentant de ce groupe à la Commission de la mairie était très enthousiasmé par le projet. Quant à l'intégration du Prix Wakker dans le marketing urbain, M. le Maire indique que ce concept était prévu comme démarche sur le long terme, alors que le Prix Wakker est décerné pour une année. Le crédit en question est une amorce au processus de marketing urbain. Par ailleurs, le Prix Wakker et la promotion de l'activité commerciale figurent dans le cahier des charges du manager de ville. M. le Maire confirme que tous les éléments de promotion seront traduits en allemand. De plus, à l'occasion d'une prochaine rencontre avec les restaurateurs, il leur fera part des différentes remarques émises par les intervenants, s'agissant de la restauration et de l'hébergement.

M. le Maire souligne que la Fête de la musique se déroulera également le 17 juin et qu'une complémentarité avec la manifestation du Prix Wakker pourra être trouvée.

Quant à la répartition des coûts sur plusieurs années, M. le Maire rappelle que la durée du Prix Wakker est limitée et que ses retombées doivent être exploitées durant les mois suivant l'obtention du prix, raison pour laquelle le Conseil communal souhaite mobiliser l'essentiel des ressources cette année. Il précise encore que certains éléments du crédit revêtent un caractère durable, comme le parcours piétonnier, les plaquettes de présentation et le CD-Rom.

En conclusion, M. le Maire admet que ce défi comporte un risque et il espère pouvoir concrétiser cette ambition, partagée par le Législatif en 2004 par l'acceptation de la motion interpartis 5.04/04 - "Concept de marketing urbain pour promouvoir la ville de Delémont". A son avis, la population est la meilleure ambassadrice de la ville car elle véhicule l'image de Delémont au-delà des frontières jurassiennes, raison pour laquelle elle est associée à la manifestation du 17 juin. Finalement, il remercie toutes les personnes à l'origine de l'obtention de ce prix.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 38 voix contre 2.

M. Michel Thentz, PS, relève que de nombreux artistes résident à Delémont. Il met en évidence, dans le cadre du Prix Wakker, les photographies réalisées par M. Pierre Montavon. Il suggère d'organiser une exposition regroupant les œuvres de ce photographe.

DECISION : le crédit de fr. 235'000.- pour l'organisation de la manifestation de remise du Prix Wakker et la mise en œuvre d'un concept de communication et de promotion de la ville de Delémont est accepté par 38 voix contre 2.

8. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/06 - "PROCESSUS D'ANALYSE ET D'AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE", CGVC, M. JEAN-FRANÇOIS ROSSEL**

M. Jean-François Rossel, PS, président de la CGVC, précise qu'il rapporte au nom de cette commission les conclusions tenues lors de ses dernières séances, sur la base des rapports de Juratec et du Conseil communal, ainsi que sur différentes discussions avec M. le Maire, Mme Sarah Erard Jäkel, présidente de la Commission du personnel, et M. Pierre Mercerat, responsable d'Innosyn. Ainsi, la CGVC est convaincue que le bon fonctionnement de l'administration est un facteur important de l'attractivité de la ville. En ce sens, bien que des efforts conséquents aient été entrepris, la CGVC souhaite mettre en évidence certains points présentant un potentiel d'amélioration non négligeable.

Rappelant l'historique du crédit de fr. 140'000.- accepté en 1999, M. Rossel souligne l'élaboration des cahiers des charges pour le personnel communal, la mise en place de processus-clés et l'amélioration de l'information interne et externe de l'administration. Toutefois, la CGVC regrette qu'un groupe de suivi, outil essentiel préconisé par l'étude, n'ait pas été mis sur pied. A son avis, cet outil est indispensable car il permet d'assurer l'amélioration permanente du fonctionnement de l'administration en reprenant l'ensemble des démarches effectuées et en leur donnant un nouvel élan. Dans ces conditions, cette commission considère que l'administration nécessite un véritable Service des ressources humaines, qui pourrait d'ailleurs piloter le groupe de suivi.

De plus, la CGVC se demande comment les moyens dégagés pour analyser et améliorer le fonctionnement de l'administration sont utilisés. Elle souhaite donc une réponse aux questions suivantes :

- qu'en est-il de la mise en place du groupe de suivi et du processus d'évaluation ?
- quel est le détail de l'utilisation du crédit de fr. 140'000.- accordé en 1999 ? A combien se monte le solde et à quelles tâches serait-il affecté ?
- où en sont les projets d'amélioration en matière de ressources humaines et d'amélioration des relations humaines ?
- quand le Conseil communal réactivera-t-il ce processus d'analyse et d'amélioration ?

M. Rossel indique que pour la CGVC, l'essentiel réside sans conteste dans l'absence d'un groupe de suivi chargé de l'amélioration permanente du fonctionnement de l'administration. Un nouveau projet, reprenant l'ensemble des démarches effectuées pour les synthétiser et leur donner un nouvel élan, pourrait être mené, avec l'aide d'un consultant externe. En conclusion, la CGVC doute que l'administration communale puisse faire l'économie d'un Service des ressources humaines, avec une personne de référence étant à même de donner les impulsions nécessaires au groupe de suivi.

M. le Maire indique que le processus Juratec a permis d'examiner l'ensemble des processus de l'administration, en collaboration avec le responsable de Juratec et les fonctionnaires communaux. Il rappelle que de nombreuses tâches ont été réalisées, ce qui a généré un travail de longue haleine. Ainsi, des cahiers des charges pour chaque collaborateur de la Municipalité ont été créés - ce qui n'existait pas auparavant. De plus, dans le domaine de la formation continue, des possibilités sont offertes à l'ensemble des fonctionnaires communaux. Par

ailleurs, les directives suivantes, appliquées par l'ensemble des services communaux, ont été instaurées, concernant les domaines suivants :

- gestion du patrimoine immobilier communal;
- ouverture, enregistrement et distribution du courrier;
- traitement et suivi du courrier;
- planification et suivi des dossiers;
- constitution et fonctionnement des groupes de travail;
- règlement sur les attributions générales des chefs de service;

Selon M. le Maire, une directive sur le traitement et le suivi du courrier peut paraître banale mais elle assure que chaque service réponde aux nombreuses demandes des citoyens, selon des échéances fixées.

M. le Maire estime que l'Administration fonctionne bien et que ses outils de travail ont été modernisés par le processus Juratec. Il souligne que seules deux mesures n'ont pas encore été mises en place, le groupe de suivi et l'évaluation annuelle des fonctionnaires. M. le Maire rappelle qu'une priorité a été accordée ces trois dernières années à la revalorisation des fonctions de l'administration. Le groupe de suivi sera mis en place, par exemple par l'implication des chefs de service qui devraient être responsabilisés s'agissant de la nécessité de réaliser les objectifs fixés dans le processus Juratec. Quant à l'évaluation du personnel, M. le Maire indique que cette mesure a été abordée à plusieurs reprises, même si elle n'a pas été réalisée, comme le démontrent des discussions avec les représentants du personnel et les syndicats. A son avis, une démarche participative avec les fonctionnaires communaux est nécessaire. Comme il l'a indiqué à la CGVC, il souligne l'intention du Conseil communal de concrétiser cette évaluation du personnel et des prestations de l'administration durant la présente législature. Il souhaite toutefois le faire avec un certain recul car ces opérations ont des incidences sur le cadre de travail. Pour commencer, ce processus d'évaluation sera instauré dans des services pilotes.

Quant au crédit de fr. 140'000.-, M. le Maire indique qu'un solde de quelque fr. 40'000.- subsiste. Il sert à financer le groupe de travail Moratoire, créé en début d'année et chargé d'examiner chaque poste vacant pour déterminer le délai de carence, et si le taux d'occupation du poste mérite d'être réduit dans son importance ou non.

M. le Maire constate que la CGVC est favorable à la création d'un Service des ressources humaines. Il admet que les Ressources humaines, dans leur forme actuelle, sont insuffisamment dotées en personnel, en soulignant toutefois le bon fonctionnement de ce service. A titre indicatif, il indique qu'en 2005, la Ville a employé 180 collaborateurs pour 130 postes à 100 % et que plus de 300 personnes ont été salariées à la Municipalité. M. le Maire considère les ressources humaines comme un élément important de la politique communale. Toutefois, il estime que la création d'un poste de responsable des Ressources humaines ne peut être concrétisée étant donné que les possibilités financières font défaut, actuellement, pour l'engagement d'un responsable.

M. Jean-François Rossel est partiellement satisfait.

9. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/06 - "DOSSIER « AGGLOMÉRATION DELÉMONTAINE »", CS•POP, M. GIUSEPPE NATALE**

M. Giuseppe Natale, CS•POP, qui a momentanément cédé la présidence à M. Michel Thentz, vice-président, estime que le dossier de l'Agglomération delémontaine, de première importance pour la région, se développe dans un contexte politique incertain, caractérisé par la présence dans les Autorités fédérales d'ultralibéraux hostiles aux politiques régionales volontaristes, par la mise en place d'une nouvelle politique régionale qui prévoit notamment la disparition du système des prêts LIM et l'abandon de la correction des disparités régionales, objectif que la Confédération entend reprendre dans le cadre de la réforme de la péréquation financière. De plus, le rôle central qui sera attribué dans ce cadre aux cantons au détriment des communes et associations, les pressions toujours plus

grandes pour concentrer les efforts sur les agglomérations les plus fortes ou les tentatives de privatisation sont, selon M. Natale, autant d'exemples allant dans ce sens. Il cite encore un rapport récent de l'Office fédéral du développement territorial qui situe l'Arc jurassien comme simple interstice entre l'Agglomération bâloise et l'Arc lémanique.

M. Natale estime nécessaire de faire le point sur l'Agglomération delémontaine et les différents projets liés à ce dossier.

M. le Maire indique que ce projet a lentement évolué en raison des difficultés à mobiliser les communes concernées s'agissant de la concrétisation de l'Agglomération delémontaine. De l'avis de M. le Maire, ce projet permet au Canton du Jura d'aller au-delà de l'image de région, étant donné que Delémont est ainsi intégrée dans le réseau des 50 agglomérations reconnues par le Conseil fédéral. Cette reconnaissance revêt une importance considérable car le Conseil fédéral ne soutiendra, dans le cadre des subventions au titre des transports publics, que les agglomérations qui se seront constituées et dotées d'une institution apte à régler certains problèmes.

M. le Maire rappelle qu'à l'obtention du statut d'agglomération, les communes suivantes étaient intégrées : Courrendlin, Châtillon, Courroux, Courtételle, Develier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat, Vicques et Delémont. Comme indiqué auparavant, le projet a peu avancé ces derniers temps pour deux motifs : d'une part, l'information s'agissant de l'importance de ce projet pour l'ensemble du Canton a dû être donnée aux élus politiques communaux. D'autre part, le Canton, tout en favorisant la mise en place de l'Agglomération, s'est entretenu avec les localités précitées s'agissant des fusions de communes, ce qui laissait penser que Delémont favorisait cette agglomération avec, pour objectif, d'inciter à la fusion de communes. La Municipalité a donc convenu avec le Canton de favoriser l'accroissement de la force des villages de la couronne ainsi que l'équilibre entre les forces politiques à la tête de l'Agglomération. M. le Maire informe que les responsabilités sont attribuées et qu'elles assurent l'association des communes de la couronne et des partis politiques importants. Une convention de cinq ans liant les Exécutifs communaux, à l'exception de Vellerat qui ne souhaite pas intégrer ce projet, sera signée début mai. Les modalités financières sont également déterminées et chaque commune versera l'équivalent de fr. 1.50 par habitant pour financer les travaux relatifs à l'Agglomération.

Parallèlement, d'autres travaux se sont poursuivis avec le Canton, notamment l'examen de l'offre SAT dans le domaine des transports publics. Le cas échéant, elle pourrait être présentée à la Confédération pour un subventionnement.

Actuellement, une réflexion a lieu quant au pilotage politique de cette institution. L'idée consiste à mettre en place une Commission de l'agglomération, dotée de compétences budgétaires et politiques. L'instauration de droits politiques au sein de l'Agglomération est également débattue, ce qui permettrait aux habitants de lancer des référendums ou des initiatives concernant l'ensemble de l'Agglomération. La mise en place de ces éléments est complexe, d'autant qu'il existe une grande différence entre le nombre d'habitants à Delémont et dans les autres localités. M. le Maire a bon espoir que les travaux se poursuivent correctement et dans un excellent état d'esprit.

M. le Président est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : la discussion est ouverte.

M. Pierre Brulhart, PS, estime essentiel que ce dossier avance au plus vite. La reconnaissance du statut de Delémont parmi les 50 agglomérations profite non seulement aux communes voisines mais également au Canton. De l'avis de M. Brulhart, ce projet mettra un terme à l'image périphérique de la région et permettra à l'institution de bénéficier de la politique fédérale en faveur des agglomérations, notamment en matière de transports publics, dont les perspectives de contributions par la Confédération sont réelles. Toutefois, bien que conscient du souci diplomatique exprimé par le Conseil communal envers les communes voisines, le PS souhaite que Delémont demeure le moteur essentiel du projet, au moins pour assurer que la dynamique ne s'épuise pas. De plus, le groupe socialiste estime que l'Agglomération est fortement liée à une meilleure participation des communes de la couronne aux frais des infrastructures delémontaines. A ce sujet, M. Brulhart salue la démarche entreprise par l'Exécutif avec ses homologues de Porrentruy et Saignelégier auprès du Canton et l'encourage à poursuivre ses efforts en ce sens.

10. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/06 - "RÉGIES IMMOBILIÈRES, POLITIQUE DU LOGEMENT", CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN

M. Max Goetschmann, CS•POP, revenant sur la présentation du Dr Babey et de l'intervention de M. Baettig, déplore les propos de ce dernier qui, selon l'intervenant, dénature les propos du Dr Babey qui a présenté son étude de manière positive. Il rappelle d'une part que l'image de Delémont est même meilleure que celle obtenue par d'autres villes romandes, d'autre part que le taux de réponse obtenu est exceptionnel.

Revenant à son interpellation, M. Goetschmann souhaite savoir ce qu'il en est du projet "Logement du futur". Il suggère également d'organiser des rencontres avec les principales régies immobilières. Par ailleurs, M. Goetschmann invite à sensibiliser certaines gérances sur le traitement correct que les locataires sont en droit d'attendre, sans intervention de l'ASLOCA ni attente de longue durée. Ainsi, il demande au Conseil communal s'il serait intéressé à rencontrer ponctuellement les régies immobilières importantes de la place.

M. Josy Simon admet que le déficit démographique de Delémont est étonnant, dû en partie au prix des terrains constructibles, moins élevé dans les localités avoisinantes, ce qui influence le coût de construction et le prix des locations ou des ventes. Selon M. Simon, Delémont dispose de nombreux appartements ou volumes qui pourraient se prêter à la construction, la transformation ou l'aménagement d'appartements. Ces travaux étant toutefois coûteux, il informe que la Délégation au logement a élaboré un règlement favorisant les propriétaires privés à revaloriser des appartements existants ou à en créer pour occuper des volumes dans des bâtiments. Ce règlement sera soumis au Législatif cette année.

M. Simon rapporte la volonté du Conseil communal d'encourager la construction de logements de qualité à des prix abordables, compte tenu du niveau des salaires de la place. Pour mener cette politique, la Municipalité devrait disposer de terrains qu'elle offrirait en droit de superficie.

S'agissant du "Logement du futur", M. Simon indique que ce projet n'a pas trouvé de financement malgré les efforts des responsables de la Société coopérative d'habitants. L'Exécutif mène actuellement une réflexion quant à une éventuelle transformation du projet, afin de l'adapter aux besoins actuels réels et palpables. M. Simon indique également que les crédits accordés dans le cadre de la nouvelle législation fédérale d'aide à la construction de logements sont gelés jusqu'en 2009.

Selon M. Simon, la Délégation au logement a déjà rencontré quatre promoteurs intéressés à construire des logements à Delémont. La Municipalité peut les aider par l'intermédiaire du Service de l'urbanisme et de l'environnement qui transmet les coordonnées de propriétaires de terrains constructibles. M. Simon assure que le Conseil communal, par l'intermédiaire de la délégation précitée, entreprend toute démarche nécessaire pour solutionner le problème des logements.

M. Max Goetschmann, CS•POP, est satisfait.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/06 - "UNE VILLE PLUS PROPRE SANS FRAIS", PLR, M. PHILIPPE ACKERMANN

M. Philippe Ackermann, PLR, est d'avis que Delémont pourrait être encore plus accueillante si ses rues étaient mieux entretenues ou aménagées différemment. Il indique que le Service jurassien de l'exécution des peines recherche des places de travail d'intérêt général, appelées TIG, peine de substitution accordée à des condamnés à une peine maximale de trois mois d'emprisonnement. Les jours d'emprisonnement sont transformés en heures de travail, pour autant qu'elles soient en relation avec une cause d'utilité publique. M. Ackermann regrette que la Commune ne profite pas de tels services gratuits. Il demande donc au Conseil communal de contacter le chef du service précité pour déterminer la manière dont il pourrait bénéficier de ces prestations.

M. André Parrat indique que l'Exécutif accueille favorablement cette idée qu'il souhaite mettre en pratique de suite.

M. Pierre Tschopp, PS, considère cette solution comme étant très intéressante car elle pourrait remédier à l'état dans lequel la ville se trouve le dimanche matin, ce qu'il déplore en sa qualité de président de la SED. A son avis, une autre solution consisterait à responsabiliser les restaurateurs en leur imposant une aire de nettoyage.

DECISION : la motion 5.04/06 - "Une ville plus propre sans frais", PLR, M. Philippe Ackermann, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. REPONSE AU POSTULAT 4.13/05 - "ELABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR COMMUNAL DE L'AFFICHAGE PUBLIC !", CS•POP, M. GIUSEPPE NATALE

Mme Renée Sorg indique que le travail est en cours de réalisation par le Service de l'urbanisme et de l'environnement. Les réglementations cantonales et communales ont été examinées et les pratiques du service communal compétent analysées. De plus, un inventaire des questions courantes a été établi et une enquête visant à connaître les pratiques d'autres villes a été réalisée. Ce service a également mis sur pied un inventaire photographique de bons et mauvais exemples, selon le type d'affichage et la zone de construction. A l'heure actuelle, une liste de critères d'évaluation est créée, reste à les décrire aussi précisément que possible. Ce travail débouchera sur l'élaboration d'une directive qui fournira les indicateurs normalisés pour chaque type d'enseigne et chaque secteur de la ville. La table des tarifs sera réévaluée. Finalement, Mme Sorg indique que ce plan directeur sera achevé avant l'été.

M. Giuseppe Natale, CS•POP, souhaite que les auteurs soient associés à la réalisation de leur postulat, à l'instar d'autres commissions communales, qui les convient à l'une ou l'autre des séances relatives à la réalisation de l'étude. En effet, les auteurs disposent de renseignements provenant d'associations de professionnels qui pourraient être transmises et utiles. M. Natale regrette de n'avoir pas été consulté dans le cadre de la réalisation de ses deux derniers postulats.

13. REPONSE AU POSTULAT 4.14/05 - "CREATION D'UN SERVICE "RESSOURCES HUMAINES", CS•POP, M. JEAN PARRAT

M. le Maire rappelle les éléments qu'il a évoqués ci-dessus en réponse à la CGVC et admet qu'il serait nécessaire de doter l'Administration communale d'un véritable Service des ressources humaines, ce qui ne sera pas réalisé en raison de la faible capacité financière de la ville. Il rappelle l'organisation actuelle, répartie sur les personnes suivantes : Mme Edith Cuttat Gyger, cheffe du personnel, secondée par M. Jean-Luc Goetschi, responsable de l'Office du personnel, Mme Pascale Hofer, secrétaire, et Mme Nadia Maggay, responsable des apprentis.

Conscient que le postulat n'est pas réalisé puisque le Conseil communal ne propose pas la création d'un Service des ressources humaines, M. le Maire indique qu'un organigramme est clairement défini. Les responsabilités précises de chacun figurent sur ce document qui sera remis à l'ensemble des fonctionnaires communaux. D'autres travaux ont été réalisés dans le domaine des ressources humaines et le processus d'évaluation souhaité par la CGVC sera engagé. En conclusion, M. le Maire estime que les ressources humaines sont bien gérées à la Municipalité.

14. REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.02/06 - "PERENNITE DES PRESTATIONS AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE LORS D'ABSENCES ET DE DEPARTS", CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN

M. Max Goetschmann, CS•POP, est satisfait.

15. DIVERS

M. le Président informe que le programme de la manifestation de solidarité du 20 mai est arrêté. Il indique aux responsables de groupe que la dernière séance de préparation aura lieu le 10 mai, à 19 heures. Il invite chaque groupe politique à déléguer trois ou quatre

membres pour le montage des cantines et la mise en place des bancs, le 20 mai, de 8 à 12 heures, à la Halle du Château.

Ont été déposées : 1 interpellation
1 motion

La séance est levée à 21 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Giuseppe Natale

Nadia Maggay

Delémont, le 12 mai 2006